

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VIENNE - 3802 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 20/12/2024 - B2024/015081 - 2022 B 02429 - 922 170 592 - AB CONSTRUCTION

15081

Désignation de l'entreprise Société AB Construction SAS

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 1314 Chemin du Mont de 38890 ST CHEF

Numéro SIRET * 9 2 2 1 7 0 5 9 2 0 0 0 1 3 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 1

						Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 2 4		Exercice N-1 clos le 3 0 0 9 2 0 2 3		
ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012					
		Autres *	014		016					
	Immobilisations corporelles *		028	118 000	030		118 000		118 000	
	Immobilisations financières * (1)		040		042					
	Total I (5)		044	118 000	048		118 000		118 000	
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052					
		Marchandises *	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070					
		Autres * (3)	072		074					
Valeurs mobilières de placement		080	15	082		15		15		
Disponibilités		084	7	086		7		16		
Charges constatées d'avance *		092		094						
Total II		096	22	098		22		31		
Total général (I+II)		110	118 022	112		118 022		118 031		
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	1 000		1 000		
	Ecarts de réévaluation				124					
	Réserve légale				126					
	Réserves réglementées*				130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *				131					
	Report à nouveau				134	(27 177)				
	Résultat de l'exercice				136	(975)		(27 177)		
	Subventions d'investissement				137					
	Provisions réglementées				140					
	Total I				142	(27 152)		(26 177)		
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges				154					
	Emprunts et dettes assimilées				156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164					
	Fournisseurs et comptes rattachés				166					
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)				169					
	Comptes courants d'associés				173	145 174		144 208		
	Autres dettes				175					
	Produits constatés d'avance				174					
	Total III				176	145 174		144 208		
	Total général (I + II + III)				180	118 022		118 031		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182					
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 118 021.76 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de -974.90 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	118 000		
TOTAL	118 000		
TOTAL GENERAL	118 000		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			118 000	118 000
TOTAL			118 000	118 000
TOTAL GENERAL			118 000	118 000

Etat des amortissements

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Groupe et associés	145 174	145 174		
TOTAL	145 174	145 174		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	145 173			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

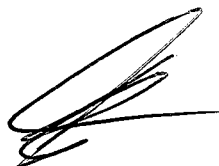
Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	100			100



ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Le 27/11/2024
MR ASSE BILLE



AB CONSTRUCTION

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1314 Chemin du Mont de Crucilleux,
38890 ST CHEF**

922 170 592 RCS VIENNE

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 décembre 2024

Exercice clos le 30 septembre 2024

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 0 euros contre 0 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 0 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent.

AB

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 975 euros contre 27 592 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 0 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 0 euros contre 0 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 0 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 0 personnes contre 0 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 0 euros contre 34 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 0 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 975 euros contre 27 626 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -975 euros contre -27 626 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 0 euros (0 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à -975 euros contre -27 626 euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 0 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024 se solde ainsi par une perte de -974,90 euros contre une perte de -27 177,20 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 118 022 euros contre 118 031 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -974,90 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2024 de la manière suivante :

AAB

Perte de l'exercice :	-974,90 euros
Report à nouveau antérieur :	-27 177,20 euros
Au compte « report à nouveau »	-974,90 euros
S'élevant ainsi à -28 152,10 euros	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de - 27 152,10 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Rémunération de la Présidente

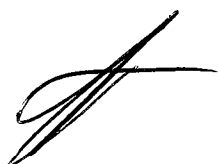
Nous vous proposons de statuer sur la rémunération de la Présidente.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à vous prononcer sur les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Fait à ST CHEF,
Le 26 novembre 2024.

Alexandra ASSE-BILLE
Présidente



AB CONSTRUCTION

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1314 Chemin du Mont de Crucilleux,
38890 ST CHEF**

922 170 592 RCS VIENNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 décembre 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à -974,90 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-974,90 euros
-----------------------	---------------

Report à nouveau antérieur :	-27 177,20 euros
------------------------------	------------------

Au compte « report à nouveau »	-974,90 euros
S'élevant ainsi à -28 152,10 euros	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 décembre 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Alexandra ASSE-BILLE

